

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, Maire, en suite de convocation du 28 novembre 2024.

Etaient présents : Mesdames : Joëlle BARIL, Lucile CAPET, Delphine FALIGANT, Cindy HABOURDIN, Gaëlle LEDOUX, Sophie MICHEL, Roseline RENSY, Virginie ROUZE, Valérie SADOWSKI ;

Messieurs : Jean-Marc DELSERT, Pierre FACHE, Pascal HAINAUT, David RAMARD, Guillaume SNAET, Gilles VERSCHUEREN.

Dont pouvoir

Monsieur Maxime GALLET à Monsieur Guillaume SNAET

Madame Lucile CAPET est élue Secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 11 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

LA CONVENTION PORTANT SUR LA LECTURE PUBLIQUE 2024-2028

Rappel :

Cette convention permet d'avoir accès aux ressources de la médiathèque départementale (livres, CD et DVD), d'assurer une formation continue des agents et d'avoir un soutien financier pour l'acquisition d'ouvrages.

Cette convention signée avec le Conseil Départemental arrive à son terme.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention.
Adopté à l'unanimité.

LA PROCEDURE D'ACQUISITION D'UN BIEN SANS MAITRE

Rappel : Les services fiscaux nous ont informé que le terrain cadastré AL68 était présumé sans maître. C'est-à-dire qu'il n'a pas de propriétaire connu et que les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans.

En séance du 6 septembre, le Conseil Municipal a décidé de lancer une procédure de reprise.

Monsieur le Sous-Préfet nous a adressé un courrier en précisant que ce terrain n'est pas un bien présumé sans maître.

Dans la mesure où le propriétaire est connu mais décédé depuis plus de 30 ans, ce terrain est un bien sans maître.

Le Conseil Municipal peut donc décider d'acquérir de plein droit ce bien sans maître. Ainsi, après la délibération, un procès-verbal permettra d'incorporer ce bien dans le domaine communal.

Adopté à l'unanimité.

LC

LE CONTRAT DE L'ANIMATEUR DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Madame Elisa GUILMAIN est actuellement en contrat PEC au sein de la garderie périscolaire jusqu'au 7 janvier 2025.

Afin de terminer l'année scolaire sereinement et en attendant de trouver une solution durable, il est proposé de créer un poste saisonnier de 24 heures par semaine du 8 janvier au 6 juillet 2025. Adopté à l'unanimité.

LA PROPOSITION DE MOTION TENDANT A DENONCER LES COUPES BUDGETAIRES APPLICABLES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les Sénateurs Cathy APOURCEAU-POLY et Jean-Pierre CORBISEZ ont rédigé une proposition de motion.

L'ensemble des élus des Conseils Municipaux et des Conseils Communautaires du Pas-de-Calais ont reçu cette proposition de motion.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter cette motion.

L'ETUDE D'IMPLANTATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LE SITE SCOLAIRE

Afin d'étudier l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le site scolaire, il est proposé de mandater la société JFM Consulting pour un montant de 1 493,30€.
Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Marc DELSERT ont assisté à une réunion d'information sur le projet de panneaux photovoltaïques sur le site de la centrale de Violaines (en qualité de commune limitrophe).

Ce projet va s'étendre sur 15 hectares en 2027-2028. Le chantier devrait durer 10 mois. 15 500 panneaux seront installés et permettront d'alimenter 4 500 personnes en électricité.

Il s'agit d'un investissement d'environ 15 millions d'euros.

Le Conseil Municipal sera tenu informé de l'avancée de ce projet.

LA PROLONGATION D'UNE ANNEE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION SANTE DU CDG 62

La convention santé signée avec le Centre de Gestion 62 et la MNT arrive à son terme au 31/12/2024.

Le décret 2011-1474 prévoit la possibilité de prolonger le contrat d'une année supplémentaire pour motif d'intérêt général, soit jusqu'au 31 décembre 2025, et ainsi de faire coïncider la relance de ce contrat avec le passage obligatoire de la participation employeur à 15€ minimum au 1er janvier 2026.

Le CDG propose au Conseil Municipal d'accepter cette prolongation de contrat.
Adopté à l'unanimité.

LC

LA DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE D'AUCHY-LES-MINES DU SIVOM DE L'ARTOIS

Le Comité Syndicat du Sivom de l'Artois, en séance du 18 novembre 2024, a délibéré favorablement sur la demande de retrait de la commune d'Auchy-les-Mines du SIVOM de l'Artois.

Le Conseil Municipal a été destinataire de l'étude d'incidences liée à cette demande de sortie et doit maintenant se prononcer.

Afin de préserver les finances et la gestion des ressources humaine du Sivom de l'Artois, le Conseil Municipal accepte ce retrait à l'unanimité. Madame Cindy HABOURDIN ne prend pas part au vote.

En ce qui concerne la commune d'Annequin, le retrait a été autorisé par l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2024.

LES QUESTIONS DIVERSES

Les locations de salles

Les règlements des locations de salles ont été revus. Il a bien été rappelé que les sous locations sont strictement interdites.

Pour rappel, des parrainages sont possibles pour les élus grâce à l'application d'un tarif extérieur.

Le budget communal : les décisions modificatives

Il est proposé d'effectuer le transfert budgétaire suivant:

7 093,08€ du 2151 «Réseaux de voirie» vers le 2152 « Installations de voirie».

Adopté à l'unanimité.

Le poste de Professeur de Français au Lycée Marguerite Yourcenar de BEUVRY

Suite à l'interpellation du Conseil Municipal, nos Sénateurs sont intervenus auprès du rectorat et de la Ministre de l'Education Nationale.

Les élèves concernés ont des cours de français assurés par deux professeurs du Lycée (qui se répartissent des heures supplémentaires) depuis le 28 novembre 2024.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré Monsieur Jérôme DUEE, nouvel Inspecteur de l'Education Nationale, qui a été nommé jusque la fin de l'année scolaire uniquement. Ensuite, un autre Inspecteur aura la gestion de notre circonscription.

La demande d'acquisition du terrain de football appartenant à VNF

Suite au courrier envoyé à VNF, une réponse nous a été transmise : VNF n'est pas opposé à une cession des parcelles AN 136 et AN 137.

Ils réalisent actuellement plusieurs diagnostics indispensables et nous communiquerons dès que possible des éléments précis.

Les remerciements de Madame Karine BARIL

Madame Karine BARIL remercie le Conseil Municipal pour la pose d'un volet roulant au niveau de la porte d'entrée de son logement.

LC

Le magazine « 100% Agglo »

Jusqu'à présent, le magazine communautaire était diffusé dans toutes les boîtes aux lettres des habitants des 100 communes.

Dorénavant, ce magazine sera disponible dans plusieurs lieux accueillant du public : Mairies, lieux publics, commerces de proximité...et une version numérique sera développée.

La contribution régionale au maintien de la gratuité des transports scolaires pour les Lycéens

Artois Mobilité informe les élus que la Région a décidé de ne pas reconduire au-delà de 2024 sa contribution au maintien de la gratuité des transports scolaires pour les lycéens.

Cette décision met en difficulté Artois mobilité pour la construction de son budget 2025.

L'organisation des manifestations dans une église

Monsieur le Maire a reçu un document de demande pour l'organisation des manifestations dans une église de la part du Diocèse d'Arras.

Ce courrier précise qu'avant d'organiser un évènement, un formulaire doit être complété et certaines règles doivent être respectées.

Considérant que les manifestations organisées se sont toujours très bien passées grâce aux Responsables associatifs respectueux, le conseil Municipal conseille aux associations de se rapprocher de l'équipe paroissiale de la Commune avant chaque évènement.

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté régleme l'utilisation du terrain de football suite à différents problèmes rencontrés. Il précise que cet arrêté ne régleme uniquement le terrain d'honneur et non les abords.
- Madame Lucile CAPET a été informée de l'existence de flaques d'eaux dans le chemin de l'école. Des cailloux ont déjà étaient remis.
- Monsieur David RAMARD s'étonne que les comptes rendus de Conseil Municipal ne soient plus publiés sur MaVilleConnectée. Il y a effectivement eu un problème technique mais il est résolu.
- Madame Joëlle BARIL rappelle que la distribution des colis de Noël aura lieu le 21 décembre au matin.
- Monsieur le Maire informe les élus que les documents de fin d'année sont à leur disposition, prêts à être distribués.

Il présente la magnifique carte de vœux réalisée grâce aux élèves de CM2 de la classe de Monsieur THULLIER

Séance levée à 20h00.

La secrétaire de séance,

Lucile CAPET

